



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Information "Recensement"

publié le 16/12/2016

Descriptif :

Informations du Ministère de la Défense

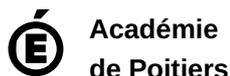
Le recensement « militaire » de l'ensemble des jeunes filles et garçons âgés de seize ans est une **obligation légale** qui doit être accomplie à la mairie dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire.

Cette démarche nécessaire constitue une étape importante dans la formation du jeune citoyen. Elle conditionne la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) entre 16 et 18 ans.

A l'issue de cette journée, un certificat de participation est délivré aux jeunes. Celui-ci est obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et concours, soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous trouverez donc une information sur le recensement en pièce jointe :

 [journee_defense_et_citoyennete_et_recensement](#) (PDF de 336.2 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.